Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260831-DEL206-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-BC-029

Séance du 31 août 2026

Membres en exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 14
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 25 août 2026

Le 31 août 2026 à 18 h 00, le bureau communautaire – dûment convoqué le 25 août 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle du conseil municipal - KERNOUËS, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Jean-Louis BONDU, M. Christophe BÈLE, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, Mme Sandra ROUDAUT, M. Yann TOUDIC**MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**
M. Xavier FRANQUES donne procuration à Mme Sandra ROUDAUT
MEMBRES ABSENTS :
M. Louis BEAUGENDRE

Secrétaire de séance : Christophe BÈLE

ASSAINISSEMENT : demande de subvention AELB- Programme de surveillance PFAS station épuration Lesneven

La CLCL est maître d'ouvrage de la station d'épuration de LESNEVEN – Le FOLGOET de capacité supérieure à 10 000 équivalents habitants.

Suivant un arrêté national du 3 septembre 2025, **il est nécessaire de procéder à trois contrôles, sur une année en entrée et en sortie de la filière de traitement eau d'une liste de PFAS, figurant en annexe 1 de cet arrêté.**

Par ailleurs, en date du 17 juin 2026, la CLCL a reçu un projet d'arrêté préfectoral complémentaire relatif à une obligation de caractérisation des teneurs en PFAS dans les boues de cette station d'épuration, boues traitées par compostage à vocation agricole.
L'ensemble des résultats seront transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer via la plateforme VERS'EAU.

L'autosurveillance de ce système d'assainissement est actuellement assurée, via un marché public par le laboratoire accrédité LABOCEA.
Le laboratoire LABOCEA au travers de deux devis (filière eau et filière boue) a fait une proposition technique et financière. Ces propositions vont être retenues et feront l'objet d'un avenant au marché.

Le montant total des différentes campagnes et de prélèvements et de mesures est de 9 424.03€ HT, soit 11 308,83€ TTC.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260831-DEL206-DE

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne assiste les collectivités dans la mise en place de ce programme en proposant une aide financière.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne en lien avec l'opération présentée ci-avant.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	14	
Pour	14	M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Jean-Louis BONDU, M. Christophe BÈLE, M. Xavier FRANQUES, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, Mme Sandra ROUDAUT, M. Yann TOUDIC
Contre		
Abstention		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

